



HAL
open science

À la conquête de l'hémicycle. Les professions de foi des députées françaises entre 1958 et 1973

Magali Guaresi

► **To cite this version:**

Magali Guaresi. À la conquête de l'hémicycle. Les professions de foi des députées françaises entre 1958 et 1973. Genre & histoire, 2022. hal-03808531

HAL Id: hal-03808531

<https://hal.science/hal-03808531>

Submitted on 10 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

À la conquête de l'hémicycle. Les professions de foi des députées françaises entre 1958 et 1973

*Conquering the Assembly. French female deputies' statements of principles
between 1958 and 1973*

Magali Guaresi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/genrehistoire/7249>

ISSN : 2102-5886

Éditeur

Association Mnémosyne

Édition imprimée

Date de publication : 1 mars 2022

Ce document vous est offert par Université Côte d'Azur



Référence électronique

Magali Guaresi, « À la conquête de l'hémicycle. Les professions de foi des députées françaises entre 1958 et 1973 », *Genre & Histoire* [En ligne], 29 | Printemps 2022, mis en ligne le 10 septembre 2022, consulté le 10 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/genrehistoire/7249>

Ce document a été généré automatiquement le 5 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International
- CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

À la conquête de l'hémicycle. Les professions de foi des députées françaises entre 1958 et 1973

Conquering the Assembly. French female deputies' statements of principles between 1958 and 1973

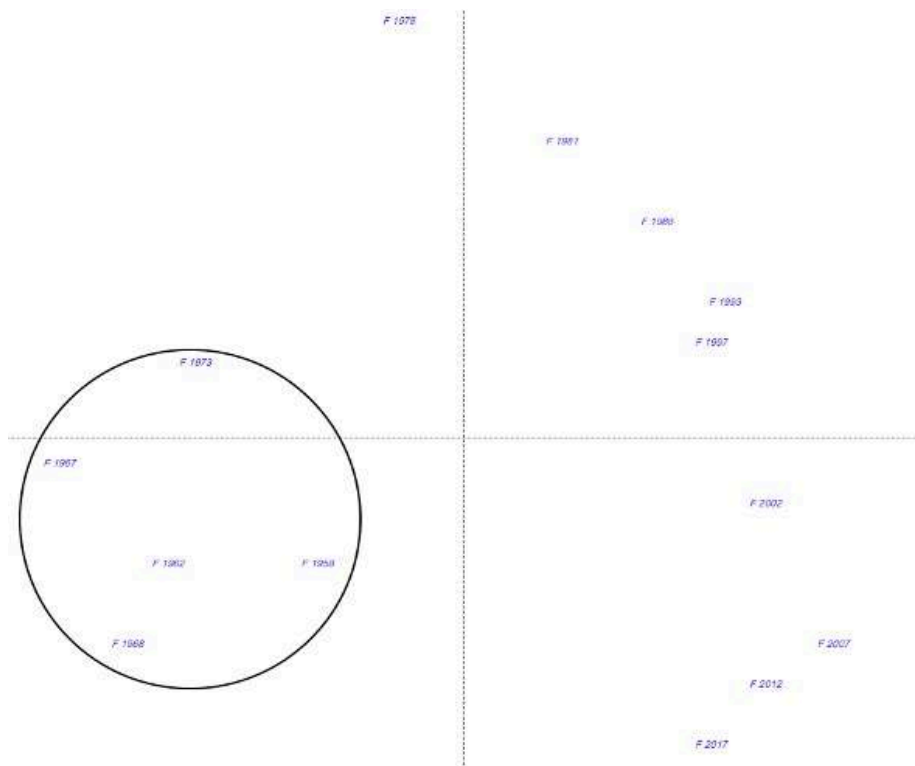
Magali Guaresi

- 1 L'histoire des femmes en politique, longtemps marquée du sceau de l'exclusion, prend à partir de la moitié du xx^e siècle la forme d'une inclusion discriminatoire¹. À l'interdiction ancienne faite aux femmes d'exercer le pouvoir ont succédé des barrières symboliques, celles des logiques androcentrées et sexistes qui ont durablement et implicitement façonné les rôles politiques légitimes. Les nouvelles entrantes admises de droit à concourir pour obtenir une charge publique se heurtent à une culture politique genrée, marquée par les habitus masculins, qui signifient et influencent les parcours des élues².
- 2 C'est le cas des députées de la V^e République naissante qui, à la suite des modifications constitutionnelles de 1958, sont les premières femmes à participer en leur nom propre aux élections législatives, les élues de la IV^e République ayant été désignées au scrutin de liste. Elles sont les premières à tenter de produire une identité et un engagement politique susceptibles d'être avalisés par le vote des Françaises. En briguant la députation, les impétrantes accèdent à une prise de parole inédite dans la sphère politique, rompant ainsi le silence qui a longtemps caractérisé la vie publique des femmes³. De meetings en réunions politiques, elles se font connaître, justifient leur candidature, expliquent les motifs de leur engagement, décrivent leur trajectoire, explicitent les valeurs qui les animent et exposent un programme visant à susciter l'adhésion. Par le truchement des mots, les candidates cherchent à s'imposer dans une République quantitativement et qualitativement masculine. C'est pour cette raison que l'entrée des femmes au Parlement peut être considérée autant comme une augmentation

du nombre des élues que comme une opération verbale qui répond à des normes encadrant les candidatures de femmes à une époque et dans un contexte donnés.

- 3 Dans cet article, nous nous proposons de faire une histoire de l'inclusion des femmes au Palais-Bourbon à partir de l'analyse des professions de foi électorales des députées élues, qui constituent, on le sait depuis Antoine Prost⁴, un texte privilégié pour saisir les conditions de l'acte de candidature ainsi que les rôles politiques jugés légitimes et valorisants⁵. Certes relativement stéréotypées et contraintes par la loi électorale, les professions de foi n'en demeurent pas moins un moment discursif fort de la construction, voire de l'invention de la figure de l'élue. Ainsi, grâce au soutien des outils de l'analyse de données textuelles (également appelée textométrie), nous décrivons les modalités discursives de l'entrée des femmes dans l'hémicycle lors de la première période de la V^e République, allant pour l'histoire de la féminisation parlementaire de 1958 à 1973, comme l'indique l'analyse factorielle des correspondances (AFC) ci-dessous (Figure 1), qui met au jour la chronologie de la parole électorale des députées.

Figure 1. La première période du corpus des professions de foi des députées : 1958-1973 (distance intertextuelle sur tout le vocabulaire 1958-2017)



- 4 Mené sur l'ensemble du vocabulaire du corpus de professions de foi des députées élues entre 1958 et 2017, analysées par années électorales, le calcul de la distance intertextuelle permet d'établir une parenté linguistique et donc politique entre les textes écrits entre les années 1958 et 1973, rassemblés dans le quadrant gauche de la figure⁶. Cette représentation des données autorise l'hypothèse de l'existence de traits communs des candidatures de femmes à cette époque et permet de nourrir les réflexions quant aux bornes de la première génération de députées du régime quinto-républicain. Aussi, du point de vue de l'histoire de la féminisation de l'Assemblée nationale, 1968 apparaît-il comme un non-événement. Les textes produits par les candidates à cette date ne rompent pas fondamentalement avec ceux rédigés lors de la décennie précédente. S'ils

manifestent des caractères atypiques – la figure 1 montre que leur positionnement contrarie le strict ordonnancement chronologique des parties du corpus –, les engagements de 1968 demeurent très proches des textes de 1958 à 1967. De même, 1973, qui reste proche du premier groupe de textes, ne s'accompagne pas d'un renouvellement en profondeur de la prose électorale des candidates – en dépit du début de la deuxième vague féministe. Il faut attendre 1978 pour que le discours change si nettement que la classification distingue, par une plus grande distance sur la figure, les professions de foi de cette date (situées en haut du graphique) des textes antérieurs. Dans le corpus, c'est donc 1978 plus que 1981, date charnière de l'histoire politique générale avec l'arrivée de Mitterrand au pouvoir qui a souvent été convoquée pour scander le temps de l'entrée des femmes en politique⁷, qui marque une rupture dans le rythme de la féminisation de la chambre⁸.

- 5 Sur la base de cette chronologie endogène, cet article entend interroger les traits et les particularités de ce qu'il convient d'appeler la première génération de députées quinto-républicaines, dans le but de saisir les conditions genrées qui ont présidé à leur accès à l'hémicycle. Après avoir balisé le profil socio-biographique des élues, nous nous attacherons à deux caractéristiques majeures de leur discours⁹ : d'une part les promesses de représentation substantielle, teintées de familialisme, faites à leurs électrices, d'autre part les justifications de leur candidature de femmes et les prémices de l'argumentation par le genre.

Portraits des *happy few* du début de la V^e République

- 6 La V^e République naissante est considérée sous l'angle de la « rupture » dans la brève histoire de la citoyenneté active des femmes débutée quelques années auparavant¹⁰. Aux trente-cinq femmes élues au Palais-Bourbon le 10 novembre 1946 ne succèdent que 9 députées le 23 novembre 1958. Les causes du déclin de la représentation des femmes dans l'ensemble des organes électifs de la République sont multiples : la désaffection vis-à-vis du personnel politique au profit de la sélection des hauts fonctionnaires (corps dans lequel les femmes brillent par leur absence), l'adoption du scrutin uninominal majoritaire à deux tours (qui favorise les notables, souvent masculins, bien implantés dans un territoire), la perte de vitesse des deux principaux pourvoyeurs de candidatures féminines sous la IV^e République (le Parti communiste et le Mouvement républicain populaire) ou encore le triomphe de la conception gaullienne virile de la politique expliquent la constitution d'une élite politique au « profil étroit, de type technocratique, socialement fermé (car issu en majorité de la haute bourgeoisie parisienne) et dont les femmes sont absentes ou presque¹¹ ». Sous les Républiques gaullienne et pompidolienne, les femmes élues à la députation demeurent effectivement une exception, comme l'indiquent les chiffres des élues entre 1958 et 1973 (Tableau 1).

Tableau 1. Élues députées entre 1958 et 1973

Élections	Nombre de députées	Effectif total de député·e·s	% de femmes
1958	9	552	1,6
1962	8	482	1,6

1967	10	487	2
1968	8	487	1,6
1973	8	490	1,6

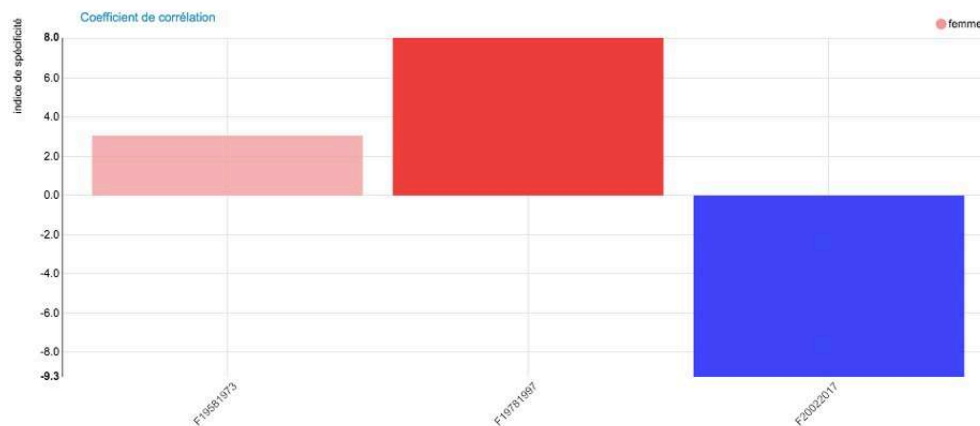
- 7 Dans ce contexte particulièrement défavorable, vingt-trois femmes sont néanmoins élues voire réélues au scrutin uninominal à deux tours entre 1958 et 1973¹². Les études prosopographiques menées sur ces premières parlementaires de la V^e République ont décrit la proximité des profils socio-biographiques des élues avec ceux de leurs homologues masculins¹³. La majorité des représentantes de la nation est née avec le siècle : Marie-Magdeleine Aymé de la Chevrelière, Marcelle Delabie, Marcelle Devaud, Marie-Madeleine Dienesch, Madeleine Martinache, Nafissa Sid Cara ou encore Jacqueline Thome-Patenôtre sont nées avant ou pendant la Première Guerre mondiale. Souvent réélues au cours des premiers scrutins, elles entraînent un vieillissement constant du groupe féminin à la Chambre (dont la moyenne d'âge est de 45,6 ans lors de la première législature et de 57,3 lors de la quatrième). Ce n'est qu'à partir de 1973 que s'amorce un léger rajeunissement des femmes parlementaires grâce à l'élection de trois femmes nées dans l'entre-deux-guerres et pendant la Seconde Guerre mondiale¹⁴. Cette première génération vit une situation matrimoniale traditionnelle : la majorité étant mariée – seules sept députées sont célibataires, veuves ou divorcées – et à la tête d'une famille. Dix-neuf d'entre elles ont des enfants, dont onze une famille nombreuse. Comparées à leurs confrères, ces élues sont sur-sélectionnées du point de vue du capital culturel : onze d'entre elles ont suivi un cursus universitaire. Leur profession, avant l'entrée au Palais-Bourbon, les situe généralement en haut de l'échelle sociale à l'exception des cinq députées communistes. Autre spécificité féminine : le corps enseignant est sur-représenté avec 20 % des députées qui en proviennent. Enfin, les primo-élues de la V^e République ne sont pas des profanes en politique : dix d'entre elles ont commencé leur vie publique en s'engageant dans la Résistance. Nombreuses sont également celles qui ont exercé des charges électives sous la IV^e République, souvent au niveau départemental ou municipal. Pour certaines, l'entrée au Palais-Bourbon assure une carrière politique durable : deux élues siègent pendant deux législatures, neuf exercent durant trois mandats ou plus. Quelques élues ont même connu une longévité remarquable dans l'Hémicycle : Marie-Magdeleine Aymé de la Chevrelière et Suzanne Ploux ont exercé leur fonction durant respectivement quinze et onze ans. Jacqueline Thome-Patenôtre a été réélue pendant vingt années tout comme Nicole de Hauteclocque. Marie-Madeleine Dienesch siège, quant à elle, vingt-six ans à l'Assemblée nationale.
- 8 Entre 1958 et 1973, le groupe des élues dans l'hémicycle connaît une forme de permanence et d'homogénéité socio-biographique. Très minoritaires en nombre, conformes dans les grands traits aux critères du recrutement politique en vigueur à l'époque, les députées du début du régime quinto-républicain ont souvent été considérées sous l'angle de la conformité aux règles du jeu politique imposées par les hommes. Ainsi, Mariette Sineau observe que « les élues de la Cinquième République naissante ont généralement tendance à respecter l'ordre masculin des urgences¹⁵ ». Si ce constat de conformité thématique s'observe sur les grands traits des professions de foi de

l'époque¹⁶, les textes des candidates se distinguent toutefois par une promesse de représentation à l'endroit des Françaises particulièrement marquée.

Le temps de la représentation substantielle des Françaises ?

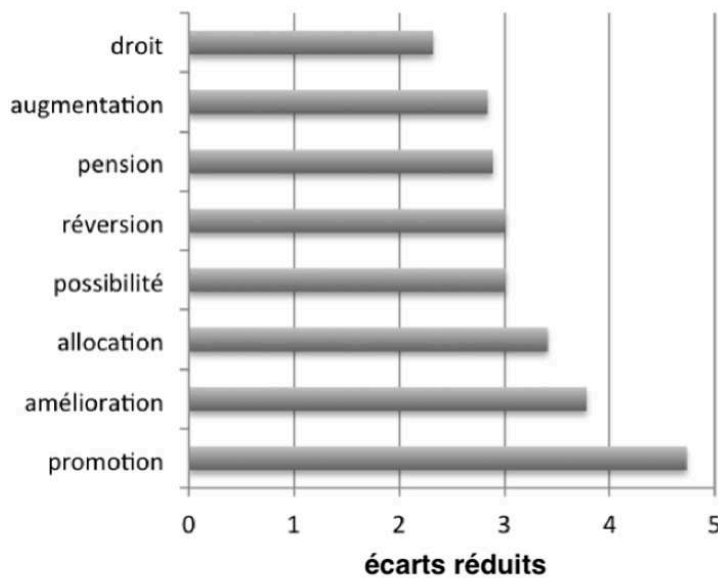
- 9 Au regard de l'ensemble du corpus, les professions de foi des quinze premières années de la République s'accompagnent, en effet, de la formulation de promesses en direction des femmes, plus nombreuses que ce que l'historiographie a pu retenir.

Figure 2. Distribution du lemme « femme » (au pluriel et au singulier) dans le corpus des professions de foi de députées par périodes (1958-1973, 1978-1997, 2002-2017)



- 10 Statistiquement, les élues de la première période (définie par l'AFC Figure 1) surutilisent le lemme « femme »¹⁷, comme le montre la figure 2, qui contrevient à l'une des conclusions traditionnelles de l'histoire des élues, selon laquelle ces dernières défendraient de plus en plus les intérêts des femmes au fil du temps. Le graphique montre plutôt que si les candidates entre 1978 et 1997 sont celles qui ont le plus évoqué les « femmes » dans leur profession de foi, les élues de 1958-1973 ne sont pas en reste et utilisent le mot bien plus que leurs homologues élues après 2002. L'analyse de ses cooccurrences, c'est à dire des mots qui lui sont fréquemment associés, synthétise la teneur du discours dominant produit autour du mot pôle « femmes » (Figure 3).

Figure 3. Noms cooccurrents de « femme » dans le corpus des professions de foi de députées (1958-1973)¹⁸



- 11 Les mots des engagements pris par les candidates pour les femmes montrent leur volonté de compenser les déséquilibres, de permettre l'« augmentation » des prestations sociales (« réversion », « pension ») ou l'« amélioration » des conditions de vie des Françaises. Sans remettre explicitement en cause les normes qui régissent les relations entre les sexes dans la société, les candidates du début de la V^e République réclament des mesures susceptibles de répondre aux situations féminines spécifiques et de pallier les difficultés propres à l'existence des femmes. Les locutrices de la période envisagent le statut des femmes dans le cadre de la famille, dans une dimension compensatrice et réformatrice. Reprenant une rhétorique développée, notamment par les partis de gauche, dans le cadre des luttes en faveur des ouvriers, les candidates promettent d'œuvrer dans le sens de la « promotion » des femmes. Le mot indiquant bien l'avancement, l'amélioration, plus que le changement radical, est l'un des termes les plus spécifiques de la période. En 1962, Jacqueline Thome-Patenôtre résume dans une phrase laconique les paradigmes des politiques qui s'imposent jusqu'aux années 1970 en promettant : « soutien et promotion de la femme sur le plan social, professionnel et familial¹⁹ ».
- 12 À cette date, les propositions électorales convergent vers la définition d'un nouveau statut des femmes au sein de la famille²⁰. Ainsi, en 1967, deux ans après le premier signe favorable donné par les gaullistes au pouvoir avec la réforme du statut des épouses, les candidates, à l'instar de Marie-Magdeleine Aymé de la Chevrelière, font valoir leurs interventions lors des débats à la Chambre en faveur de :
- La réforme des régimes matrimoniaux, pour que soit respecté le caractère d'association des époux et que l'apport en travail de la femme au sein du foyer soit considéré comme une participation aux charges du ménage²¹.
- 13 Sans être une ardente féministe, la députée sortante des Deux-Sèvres justifie sa nouvelle candidature à partir de sa participation à l'une des réformes majeures du statut civil des femmes. Faisant tomber les derniers vestiges du Code Napoléon, la réforme des régimes matrimoniaux adoptée en 1965 permet à l'épouse d'exercer une profession sans l'autorisation maritale et de gérer ses propres biens. Elle s'impose comme une réussite

législative dans les professions de foi des premières élues de la République. Marie-Madeleine Dienesch insiste également sur son bilan en matière d'enjeux féminins, après vingt et une années d'action politique. Elle met en avant sa position en faveur de l'ouverture de droits pour les épouses et détaille son action compensatrice en direction des femmes en situation de vulnérabilité sociale et économique :

Pour la famille, la femme, les victimes de guerre. Interventions et réalisations pour l'amélioration (les conditions de vie des femmes, défense des veuves de guerre, des anciens combattants, des jeunes d'Algérie, des veuves d'exploitants, des femmes seules, des professions féminines, la reconnaissance des droits de la femme mariée et des mères de famille, augmentation des allocations familiales (majorations depuis 1959 passées de 65 à 132 %)²².

- 14 Dans un contexte encore marqué par la politique nataliste mise en place après la Libération, les élues des années 1960 manifestent une unanime préoccupation quant à l'amélioration des prestations familiales pour les mères en même temps qu'une meilleure reconnaissance de leur place dans la famille. Les mesures défendues par les candidates en faveur des femmes demeurent sous-tendues par les rapports entre l'unité familiale, conçue sur le modèle de « Monsieur Gagne-pain / Madame au foyer »²³. La longue énumération de Jacqueline Thome-Patenôtre, en 1967, s'inscrit dans cette tension tout en donnant des gages certains d'un positionnement féministe abouti :

La femme et la famille. Pour assurer une véritable promotion de la femme, je poursuivrai mes efforts en vue d'obtenir : la formation professionnelle des femmes ; l'égalité des salaires à qualification égale ; le développement des équipements sociaux diminuant les charges ménagères (crèches, garderies, services collectifs d'immeubles) ; le remboursement à 100 % des congés de maternité ; la refonte de la législation permettant aux veuves non salariées de bénéficier d'une retraite plus élevée et si elles sont chefs de famille d'une allocation « spéciale orphelin » ; la possibilité dans le respect des convictions de chacun, de la maternité volontaire et l'abrogation sans retard des articles 3 et 4 de la loi du 31 juillet 1920. En ce qui concerne la famille, l'autonomie du financement des prestations familiales doit être réalisée pour permettre leur revalorisation et l'augmentation du salaire unique²⁴.

- 15 L'élue de Seine-et-Oise, figurant parmi les rares dirigeantes du parti radical, produit en effet, ici, l'un des argumentaires féministes les plus complets de la législature. Si elle s'empare, comme ses homologues, du sujet des prestations sociales et familiales des femmes, elle évoque également des sujets qui se diffuseront dans la décennie suivante dans la société civile et dans le débat politique. C'est le cas de l'encouragement de l'emploi féminin et de l'égalité professionnelle ou encore de la multiplication de structures permettant aux mères de se décharger de leurs responsabilités maternelles en faveur de leur vie professionnelle. Surtout, la candidate est l'une des deux seules impétrantes, à évoquer l'une des revendications en gestation dans les mouvements féministes : le contrôle des naissances²⁵. Le contexte électoral semble toutefois convaincre la future députée de préférer le syntagme de « maternité volontaire » à la locution plus clivante « interruption volontaire de grossesse ». Albertine Baclet, élue députée de la 3^e circonscription de Guadeloupe face à une candidate communiste, Gerty Archimède, est la seconde femme à évoquer le thème du contrôle de la fécondité lors du troisième scrutin législatif de la République ; proposition toutefois inscrite dans un système de contraintes natalistes et économiques non questionné :

Adoption et poursuite d'une politique de planning familial qui, permettant une évolution de la femme et écartant le péril démographique, assure à la population le bénéfice réel de la croissance économique²⁶.

- 16 Alors même que les revendications sur la contraception sont portées par les associations de femmes depuis la moitié des années 1950²⁷, que le candidat François Mitterrand en campagne en 1965 fait de l'abrogation des lois répressives à l'encontre des pratiques anticonceptionnelles l'un des points de son programme, ou encore que le parti communiste opère un virage idéologique quant au « droit à la maternité²⁸ », les prétendantes à la représentation nationale ne relaient que timidement l'enjeu dans leur profession de foi. Le sujet est sans doute trop clivant dans le contexte électoral et ne semble être supporté dans l'argumentation électorale que par le biais d'un lissage lexical et d'un rattachement aux enjeux féminins et familiaux.
- 17 Après le vote de la proposition de loi de Lucien Neuwirth sur la contraception en 1967, seule la candidate radicale, Jacqueline Thome-Patenôtre, sans doute suffisamment installée dans le paysage politique en Seine-et-Oise pour faire valoir ses convictions féministes, réitère sa promesse de lutte en faveur de la maîtrise de la fécondité en 1973 :
- La condition féminine : Développement de l'information contraceptive (révision de la loi de 1920 sur l'avortement) [...] ²⁹.
- 18 Progressivement, se développe toutefois un modèle alternatif actant de la progression des femmes dans le marché du travail au cours des années 1960. Les candidates de gauche, principalement, réclament ainsi la mise en place de dispositifs de socialisation du *care*, visant à décharger les femmes qui travaillent d'une partie de leurs fonctions parentale et ménagère : « Aider les femmes qui travaillent en multipliant les crèches et les écoles maternelles. Aider les femmes au foyer par l'allocation de salaire unique à 300 F. ³⁰ ».
- 19 Enjeu s'imposant dans le discours électoral des futures élues, les services de garde pour enfants connaissent de fait un important développement au cours des années 1970³¹. Le modèle normatif de la mère au foyer se trouve progressivement remplacé par un modèle dans lequel les mères concilient charges familiales et activités professionnelles. Entrées en masse sur le marché du travail, les femmes deviennent également l'objet de promesses de la part des locutrices d'un avancement de l'âge de départ à la retraite. Ainsi la candidate communiste Jacqueline Chonavel revendique « le droit à la retraite à 60 ans pour les hommes, 55 ans pour les femmes³² ».
- 20 S'il s'agit avant tout de faire évoluer le statut des femmes dans le cadre d'une condition féminine peu remise en question dans son existence même par une génération d'élues minoritaires et enfermées dans un ordre politique sourd aux bouleversements sociaux de la fin des années 1960, les engagements électoraux des candidates promettent tout de même une représentation substantielle des Françaises, pour reprendre la typologie d'Hannah Pitkin ou de Jane Mansbridge³³. Les prises de position des députées s'accompagnent d'une meilleure représentation des intérêts présumés des femmes.

Se dire femme en politique : faiblesse de l'argumentation par le genre et de la représentation descriptive entre 1958 et 1973

- 21 Entre 1958 et 1973, la féminité des élues du début de la V^e République ne fait pas l'objet de longs développements dans les présentations de soi³⁴. Peu fréquente d'un point de vue statistique, sans doute peu rentable d'un point de vue électoral³⁵, la référence à la féminité en politique doit tout de même être observée pour saisir les contraintes spécifiques qui l'encadrent. La lecture systématique des passages contenant le mot

« femme » témoigne de la dimension limitée de l'argumentation par le genre telle que définie par Alice Krieg-Planque et Simone Bonnafous, et concerne des passages dans lesquels la féminité de la locutrice est utilisée à l'appui de l'idée soutenue³⁶.

- 22 À partir de 1958, c'est surtout l'importance de leurs expériences politiques locales et nationales que les candidates mettent en avant. Elles insistent davantage sur leur long parcours politique que le fait d'être des femmes. Leur discours procède manifestement des normes qui ont présidé à leur recrutement et contribue à les perpétuer. En effet, dans le cadre du scrutin uninominal majoritaire à deux tours, et de la prime aux sortantes et aux élues locaux, les *happy few* ayant bravé les résistances sont investies en raison de leur capital politique, mis en avant dans leur légitimation. Ainsi, lorsqu'elles mentionnent le fait d'appartenir au sexe féminin, c'est tout de suite pour faire mention de leur bagage d'élue, à l'image de Jacqueline Thome-Patenôtre, qui énumère, comme il convient à cette date, ses mandats au masculin :

Le programme que je viens de vous résumer a été rédigé par une femme qui a exercé depuis 1946 les mandats de sénateur, de conseiller général et de maire. Il est donc inspiré par une longue expérience des affaires sociales, administratives et politiques³⁷.

- 23 Certes, ici, la mention de la féminité de la locutrice renforce tout de même le caractère exceptionnel de la carrière de l'élue dans un monde dominé par les hommes. Lors de sa quatrième candidature à la députation au Palais-Bourbon, l'indéboulonnable Marie-Madeleine Dienesch fait, elle aussi, valoir son caractère de pionnière dans la République unisexe qui se met en place en 1958 :

Première femme à avoir été appelée au gouvernement par le général de Gaulle et le président Pompidou, l'action sociale déterminante que j'ai menée a fait que la cause des handicapés, celle de la mère et de l'enfant, celle des personnes âgées, sont devenues de grandes causes nationales³⁸.

- 24 En effet, la candidate peut se targuer d'un parcours exceptionnel. Membre des deux assemblées constituantes, elle devient députée du « Mouvement Républicain Populaire » de la 3^e circonscription des Côtes-du-Nord. Ralliée au gaullisme au début de la Cinquième République, elle occupe de nombreuses fonctions et fait souvent figure de pionnière : elle est la première femme à devenir vice-présidente de l'Assemblée nationale en 1958, la première à assurer la présidence de la commission des Affaires sociales et l'une des premières à obtenir un portefeuille ministériel³⁹. Mais si elle mentionne son statut de précurseur en politique, c'est moins pour enjoindre les femmes à s'engager en politique ou pour dénoncer leur rareté sur les bancs de l'Hémicycle que pour souligner son action en faveur de groupes considérés comme mieux représentés par les députées (les handicapés, les enfants, les personnes âgées). Il en va de même pour Jeannette Prin, qui insiste, dans une incise, sur son caractère de pionnière dans son département, soulignant par-là davantage son mérite ou la nécessité de sa réélection que l'inégal partage du pouvoir entre les sexes :

Député-femme, la seule du Pas-de-Calais, des milliers de familles ont eu recours à Jeannette Prin. Toutes peuvent attester que c'est sans parti pris, avec cœur et dévouement, qu'elles ont été accueillies et que leur député s'est efforcée de solutionner, d'apporter l'aide et le réconfort⁴⁰.

- 25 L'énoncé de Jeannette Prin développe toutefois une forme de légitimation encore rare dans les candidatures féminines. La convocation de sa féminité lui permet de conforter son action de parlementaire moins dans une perspective thématique ou substantielle (les « causes » qu'elle aurait défendues) que dans sa dimension pratique (la manière dont elle

les a défendues). En jouant de l'association essentialisée entre femme et famille, entre femme et « aide », « réconfort » ou accueil, ou encore entre féminité et « cœur » ou « dévouement », la locutrice parvient à soutenir son engagement. Membre du parti communiste, elle construit l'image d'une élue au service de tous les foyers, considérés sans « parti pris ». Les représentations d'une féminité aidante (le « care ») et dépolitisée soutiennent ici implicitement l'image de la candidate.

- 26 Cette stratégie demeure rare, les candidates du début de la V^e République préférant axer la valorisation de leur candidature sur la promesse d'une représentation substantielle des intérêts des femmes (cf. *supra* Partie 2). Mais quelques exemples de l'usage stratégique du genre dans la compétition électorale pointent tout de même dans le corpus. Dans ces passages, les candidates ne développent pas nécessairement de programme substantiel en faveur des Françaises mais se présentent comme de meilleures représentantes au seul titre de leur féminité partagée avec les électrices. Pour le dire avec les mots d'Hannah Pitkin, elles projettent une représentation descriptive, fondée sur qui elles sont et non ce qu'elles font (ou votent)⁴¹. En 1958, Marie-Madeleine Dienesch interpelle directement ses électrices en ces termes :

Pour vous, femmes rurales, femmes artisanes, mères de famille, veuves de guerre et veuves civiles, célibataires, je continuerai mon action pour vos foyers, pour l'amélioration de vos conditions de travail, comme je l'ai fait avec persévérance vous le savez, depuis mon entrée au parlement. Voudriez-vous que demain il n'y ait au parlement que des femmes marxistes pour vous représenter ?⁴².

- 27 Avancer l'idée de la représentation spécifique des femmes par les élues permet à Marie-Madeleine Dienesch d'appuyer sa candidature auprès des électrices, particulièrement auprès de celles dont la situation socio-professionnelle encourage au vote gaulliste, tout en agitant la menace d'une représentation féminine exclusivement marxiste ; menace d'autant plus efficace dans un corps électoral féminin encore majoritairement conservateur et anti-communiste⁴³. Un autre exemple se trouve dans la déclaration de Suzanne Ploux, en 1962 : « Femmes de cette circonscription, vous avez l'occasion d'envoyer au parlement une femme comme vous, qui connaît vos problèmes et qui saura comme d'autres femmes parlementaires remplir la tâche que vous lui confierez⁴⁴ ». Dans cet extrait, la candidate s'adresse spécifiquement aux femmes de son territoire d'élection, les construisant par là en groupe politiquement homogène. Surtout, elle formule une promesse de représentation à leur destination fondée premièrement sur leur ressemblance sexuée. La comparaison explicite (« comme vous ») entre les électrices et la candidate tisse le lien de représentation sur le critère de la féminité. Sans détailler des propositions politiques à leur endroit, la députée gaulliste pose la prise en charge de la souveraineté des femmes comme la « tâche » particulière des futures législatrices. Éluant les distorsions sociales et politiques qui traversent la population féminine, l'énoncé postule une communauté entre les habitantes de sa circonscription et le groupe des « femmes parlementaires » sur la base de leur appartenance partagée au sexe féminin. L'identité féminine naturalisée, en étant dépolitisée et sortie de son contexte de production sociale, est avancée comme un argument visant à justifier de la connaissance des enjeux féminins par la candidate. Affirmant connaître les problèmes de femmes, la candidate se présente comme la mieux placée pour les résoudre dans la sphère législative. La connaissance intime, parce que partagée et subjective, de l'existence des femmes est au centre de l'argumentation.
- 28 Ces exemples témoignent, en creux, d'une forme d'argumentation en faveur de la présence d'élues à l'Assemblée nationale. Mais rares sont les candidates à oser plaider,

explicitement, en faveur d'un nouveau partage du pouvoir entre les sexes. Nicole de Hauteclocque, élue de Paris depuis 1962 et première femme présidente du Conseil de Paris en 1972, met en valeur en guise de bilan de son action politique dans son texte de 1973 sa satisfaction d'avoir pu montrer « qu'une femme est pleinement capable d'assumer les tâches qui lui sont confiées⁴⁵ ». En faisant référence, implicitement, aux procès en incapacité intentés aux femmes désireuses d'accéder à la sphère politique, la candidate fait valoir son cas pour invalider ces procès. L'un des enjeux de la reconnaissance des capacités politiques des femmes au même titre que les hommes passe, à cette époque, par une démonstration par les faits. Notons toutefois que la candidate gaulliste ne se risque pas davantage à critiquer la sous-représentation des Françaises dans les organes de pouvoir ni à revendiquer la hausse de leur participation publique, quitte à contribuer à perpétuer l'idée d'un parcours de femme exceptionnelle. La même année, la députée communiste Hélène Constans termine la longue énumération des justifications de sa candidature par l'argument suivant :

De plus et malheureusement, peu de départements peuvent se donner une femme communiste comme député, alors que les femmes représentent plus de la moitié du corps électoral : nous avons ici le moyen de compenser un peu cette injustice⁴⁶.

- 29 Ressource, certes secondaire, énoncée après plusieurs autres qualités politiques traditionnelles et croisée à l'appartenance partisane, la féminité de la candidate est néanmoins articulée à une dimension plus nettement militante qu'auparavant. De façon explicite, la future parlementaire regrette le déficit démocratique, l'« injustice » que constitue la faible présence féminine à l'Assemblée nationale et présente sa candidature comme un acte destiné à participer au rééquilibrage des pouvoirs entre les sexes. Encore exceptionnel, cet extrait de la profession de foi d'Hélène Constans annonce le caractère plus militant des discours des élues de gauche, qui domineront le paysage électoral dès le scrutin de 1978.

Conclusion

- 30 Entre 1958 et 1973, l'entrée d'élues à l'Assemblée nationale reste exceptionnelle, ce dont témoignent les discours électoraux. Mais déjà à cette période, l'accès des femmes aux tribunes politiques contribue à rendre visibles et à défendre des intérêts qui jusque-là étaient tus ou ignorés. L'adresse notable aux votantes et l'évocation de leurs problématiques manifestent sans nul doute une « conscience de genre » de la part des candidates. Les mots associés au lemme « femme » (Figure 3) et portant des revendications de fond en témoignent. Comme elle a été définie par Manon Tremblay⁴⁷, la notion de conscience de genre, évoquant la notion marxiste de conscience de classe et plus généralement de la conscience de groupe, décrit « l'identification et l'attachement d'une personne à ce qu'elle perçoit comme un groupe social d'appartenance, ainsi que sa volonté de s'engager dans des actions servant à promouvoir les intérêts de ce groupe ». Sans nécessairement exprimer un engagement féministe⁴⁸, la candidature des femmes traduit la reconnaissance des électrices comme un groupe potentiellement défavorisé que l'action politique peut contribuer à aider.
- 31 Mais puisque peu de futures élues se présentent explicitement comme féministes, cette conscience de genre n'est-elle pas davantage encore une contrainte de genre ? Les rares femmes parvenues à entrer dans la compétition électorale à un niveau national semblent, en effet, astreintes à l'évocation de problématiques relatives aux conditions d'existence

des femmes. Elles sont investies de la mission supplémentaire de représenter les femmes au nom de leur commune appartenance à cette « partie » du corps citoyen. On pourrait aller jusqu'à dire que comme chaque représentant de la Nation, les candidates promettent de représenter toute la population mais qu'elles subissent l'injonction de représenter les femmes là où leurs homologues masculins n'ont même pas à représenter les hommes – au sens viril ou sexué du terme. La présence des femmes dans la course électorale se trouve justifiée au nom de la représentation « en supplément » de la population féminine, dont, pour reprendre l'analyse d'Eleni Varikas, « les besoins et les intérêts sont perçus d'emblée comme procédant non pas de l'humanité commune, qui selon le droit naturel fonde le lien entre les différences et les particularités constitutives du genre humain, mais d'une nature "différente" imposant des droits et des devoirs spécifiques⁴⁹ ».

NOTES

1. Geneviève Fraisse, « De l'exclusion à la discrimination. Une généalogie historique, philosophique et politique », in Geneviève Fraisse et Hélène Périvier (dir.), *Les discriminations entre les femmes et les hommes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011, p. 29-44. Pour un bilan récent de la présence féminine dans les institutions, on pourra lire Marlène Coulomb-Gully, *Femmes et politiques. En finir avec les seconds rôles*, Paris, Éditions Belin, 2016 ou encore Christine Bard et Bibia Pavard, « Femmes, outsiders en politique », *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, 19-1, 2013, p. 7-15.
2. Par genre, nous entendons « le système de bi-catégorisation hiérarchisée entre les sexes et les valeurs et les représentations qui y sont associées » ; Catherine Achin et Laure Bereni, *Dictionnaire Genre et Science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.
3. Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1998.
4. Antoine Prost, *Les proclamations électorales de 1881, 1885 et 1889*, Paris, Puf, 1974. Voir également Yves Deloye, « Se présenter pour représenter. Enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », in Michèle Offerlé (dir.), *La profession politique (XIX^e-XX^e siècle)*, Paris, Belin, 1999, p. 279-304 ; Sandrine Lévêque, « La féminité "dépassée" ? Usages et non-usages du genre dans les professions de foi des candidate·s parisien·ne·s aux élections législatives de 2002 », *Revue française de Science politique* 55/3, 2005, p. 501-520 ; Marion Paoletti, « Domestiquer la représentation politique. Les professions de foi pour les élections législatives de 2002 », *Mots. Les Langages du politique* 77, 2005, p. 29-39. Pour un point sur les travaux récents sur la profession de foi, on peut lire Marc Bonhomme, « Les professions de foi à l'occasion des élections présidentielles françaises », *Mots. Les langages du politique* 112, 2016, p. 21-22. Les professions de foi sont conservées depuis 1880 dans le *Barodet*, aux archives de l'Assemblée nationale.
5. Cette étude se concentre sur les professions de foi des candidates victorieuses dans le but de saisir les modes discursifs des candidates avalisées par le suffrage universel. Les professions de foi électorales sont conservées dans *Le Barodet* depuis 1881 aux Archives de l'Assemblée nationale. Le corpus de 1958-1973 compte 43 textes de femmes. Il est comparé, d'une part, à un ensemble de 43 textes d'hommes élus à la même époque, dans des conditions comparables. D'autre part un vaste corpus de professions de foi d'élus de 1958 à 2017 (800 000 mots), composé de toutes les professions de foi d'élus et d'un échantillon raisonné de textes d'hommes

(élus dans les mêmes départements et issus de bords politiques identiques), servira également de contrepoint.

6. Sur la distance intertextuelle appliquée à l'histoire politique, lire Damon Mayaffre et Xuan Luong, « Les discours de Jacques Chirac (1995-2002). Représentation arborée et généalogie politique », *Histoire & Mesure*, XVIII, 3/4, 2003, p. 289-311.

7. Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir sous la V^e République. De l'exclusion à l'entrée dans la course présidentielle*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.

8. Pour une présentation plus complète de cette chronologie, nous renvoyons à Magali Guaresi, « Dire le genre en politique. Traces et performances genrées dans les professions de foi des député·e·s sous la Cinquième République (1958-2007) », in Christine Bard et Frédérique Le Nan (dir.), *Dire le genre. Avec les mots, avec le corps*, Paris, CNRS Éditions, 2019, p. 149-168.

9. Pour une analyse complète du discours des professions de foi des élues entre 1958 et 1973, nous nous permettons de renvoyer à Magali Guaresi, *Parler au féminin. Les professions de foi des député·e·s sous la Cinquième République*, Paris, L'Harmattan, 2018.

10. Sabrina Tricaud, « Les élections législatives de novembre 1958, une rupture dans l'histoire des femmes politiques ? » in Bernard Lachaise, Gilles Le Beguec et Frédéric Turpin (dir.), *Les élections législatives de novembre 1958 : une rupture ?*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, p. 37-48.

11. Sineau, *Femmes et pouvoir...*, *op. cit.*, p. 22.

12. Notons que les professions de foi de Kheira Bouasba, de Rebiha Khebtani et de Nafissa Sid Cara, élues en Algérie au scrutin de liste en 1958, sont écartées du corpus.

13. Catherine Achin, *Le mystère de la chambre basse. Comparaison des processus d'entrée des femmes au parlement. France-Allemagne (1945-2000)*, Paris, Dalloz, 2005 ; Sabrina Tricaud, « Candidates et élues gaullistes au Palais-Bourbon de 1958 à 1973 », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, 17, 2012, p. 25-36.

14. Il s'agit d'Hélène Constans, de Gisèle Moreau et d'Anne-Marie Fritsch.

15. Mariette Sineau, *Femmes et pouvoir...*, *op. cit.*, p. 65.

16. Magali Guaresi, « Les thèmes dans le discours électoral de candidature à la députation sous la Cinquième République. Perspective de genre (1958-2007) », *Mots. Les langages du politique*, 108/2, 2015, p. 15-37.

17. Les résultats sont issus du calcul de spécificité implémenté dans le logiciel Hyperbase, qui établit le degré de surutilisation ou de sous-utilisation d'un mot au regard de sa norme d'utilisation dans l'ensemble du corpus (ici les professions de foi de députées entre 1958 et 2017).

18. La liste des cooccurrents du mot « femme·s » est produite à partir de la comparaison des professions de foi des élues de 1958-1973 avec celles des hommes élus à la même période d'une part et des élues de 1973 à 2017 d'autre part.

19. *Le Barodet*, Profession de foi de Thome-Patenôtre, 1962, Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, Seine-et-Oise.

20. Sylvie Chaperon, *Les années Beauvoir (1945-1970)*, Paris, Fayard, 2000.

21. *Le Barodet*, Profession de foi d'Aymé de la Chevrelière, 1967, Union des Démocrates pour la République, Deux-Sèvres.

22. *Le Barodet*, Profession de foi de Dienesch, 1967, Centre Démocratique, Côtes-du-Nord.

23. Anne Revillard, *La cause des femmes dans l'État. Une comparaison France-Québec (1965-2007)*, Thèse de doctorat, ENS Cachan, 2007.

24. *Le Barodet*, Profession de foi de Thome-Patenôtre, 1967, FGDS, Seine-et-Oise.

25. Bibia Pavard, *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012.

26. *Le Barodet*, Profession de foi de Baclet, 1967, Union pour la Défense de la V^e République, Guadeloupe.

27. Christine Bard et Janine Mossuz-Lavau, *Le planning familial : histoire et mémoire (1956-2006)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007.
28. Sineau, *La force...*, *op. cit.*.
29. *Le Barodet*, Profession de foi de Thome-Patenôtre, 1973, Parti Socialiste-Parti Radical de Gauche, Seine-et-Oise.
30. *Le Barodet*, Profession de foi de Fritsch, 1973, Parti Communiste, Moselle.
31. Jane Jenson et Mariette Sineau (dir.), *Qui doit garder le jeune enfant ? Modes d'accueil et travail des mères dans l'Europe en crise*, Paris, LGDJ Droit et Société, 2001.
32. *Le Barodet*, Profession de foi de Chonavel, 1973, PC, Seine-Saint-Denis.
33. Hannah Pitkin, *The concept of Representation*, Berkeley, University of California Press, 1972. L'auteure distingue, d'une part, la représentation descriptive qui s'articule autour de la présence dans les institutions de groupes dotés de caractéristiques sociales, sexuées ou encore ethniques partagées dans des parts comparables avec la population représentée. Dans cette perspective, l'élu(e) représente les mandant(e)s par ce qu'il/elle est plus que par ce qu'il/elle fait. On parle également de représentation en miroir de la société. D'autre part, la représentation substantielle repose quant à elle sur les prises de position et les actes en faveur des intérêts présumés d'un groupe avec lequel l'élu(e) partage ou non des caractéristiques. Voir également Jane Mansbridge, « Should Blacks Represent Blacks and Women Represent Women? A Contingent "Yes" », *The Journal of Politics*, 61 (3), 1999, p. 628-57.
34. L'argumentation par le genre et la promesse de représentation descriptive deviennent, en revanche, centrales dans les professions de foi des candidates à partir de 1997.
35. Un sondage IFOP mené en novembre 1955 auprès d'un échantillon de la population féminine révèle qu'à la question « est-ce que vous préférez que le député que vous allez élire soit un homme ou une femme ? », 52 % des interviewées répondent un homme.
36. Simone Bonnafous, « Femme politique : une question de genre ? », *Réseaux*, 120/4, 2003, p. 119-145.
37. *Le Barodet*, Profession de foi de Thome-Patenôtre, 1958, Entente Démocratique, Seine-et-Oise.
38. *Le Barodet*, Profession de foi de Dienesch, 1973, CD, Côtes-du-Nord.
39. Jean Pascal, *Les femmes députés de 1946 à 1988*, Paris, Assemblée nationale, 1990.
40. *Le Barodet*, Profession de foi de Prin, 1967, PC, Pas-de-Calais.
41. Hannah Pitkin, *The concept of Representation*, *op. cit.*.
42. *Le Barodet*, Profession de foi de Dienesch, 1958, RPCD, Côtes-du-Nord.
43. Jeanine Mossuz-Lavau, « 1945-2002 : le vote des femmes d'un siècle à l'autre », *Regards sur l'actualité*, 2003, p. 17-26.
44. *Le Barodet*, Profession de foi de Ploux, 1962, UNR, Finistère.
45. *Le Barodet*, Profession de foi de Hauteclocque, 1973, Union des Démocrates pour la République, Paris.
46. *Le Barodet*, Profession de foi de Constans, 1973, PC, Haute-Vienne.
47. Manon Tremblay, « Conscience de genre et représentation politiques des femmes », *Politique et Sociétés* 29, p. 98.
48. Les lemmes « féministe » ou « féminisme » sont effectivement absents du corpus entre 1958 et 1973.
49. Eleni Varikas, « Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège », in Michèle Riot-Sarcey (dir.), *Démocratie et Représentation*, Paris, Kimé, p. 145-162.

RÉSUMÉS

Dans cet article, nous nous proposons de faire une histoire de l'entrée des femmes au Palais-Bourbon à partir de l'analyse des professions de foi électorales des députées élues entre 1958 et 1973, dans le but de saisir les conditions genrées qui ont présidé à leur accès à l'hémicycle. Après avoir balisé le profil socio-biographique des élues, nous nous attacherons à deux caractéristiques majeures de leur discours, repérées par la textométrie : d'une part les promesses de représentation substantielle faites à leurs électrices, d'autre part les justifications de leur candidature de femmes et les prémices de l'argumentation par le genre.

In this paper, we propose to write a history of women's entry to the Palais-Bourbon based on the analysis of the statement of principles of deputies elected between 1958 and 1973, in order to grasp the gendered conditions that have presided over their access to the National Assembly. After having marked the socio-biographical profile of the female members of parliament, we will focus on two major characteristics of their speech, identified by textometry : on the one hand the promises of substantial representation made to their female voters, on the other hand the beginnings of argumentation by gender.

INDEX

Keywords : French, Fifth Republic, Legislative elections, Gender studies, Discourse analysis, Statement of principles

Mots-clés : Cinquième République, élections législatives, genre, analyse du discours, professions de foi

AUTEUR

MAGALI GUARESI

CNRS-ANR Tractive. Courriel : magali.guaresi@univ-cotedazur.fr